11me Année. — No 115. Lundi 28 Avril 1862.

LE COURRIER DU CENTRE

Journal quotidien de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Payable d'avance) :

Limoges, un an, 32 fr.; six mois, 17 fr.; trois mois, 9 fr.

Haute-Vienne et Départements limitrophes,

Un an, 34 fr.; six mois, 18 fr.

Autres Départements, un an, 40 fr.

—

Les abonnements commencent le 1er et le 16 de chaque mois.

On ne reçoit les abonnements hors Limoges que pour six mois et un an.

CHEMIN DE FER DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS.

DÉPARTS POUR PARIS.

Omnibus. — Départ de Limoges, 6 h. 50 m. du matin; d'Ambazac, 7-20; de La Jonchère, 7-32; de Laurière, 7-43; de Bersac, 7-56; de Fromental, 8-12; de La Souterraine, 8-30; arrivée à Paris, 5-30 du soir en première et 7-14 pour les autres.

Omnibus mixte. — Départ de Bussière-Galant, 10 h. 5 m. du matin; de Lafarge, 10-29; de Nexon, 10-51; de Beynac, 11-11; de Limoges, 1 h. 5 m. du soir; d'Ambazac, 1-41; de La Jonchère, 1-57; de Laurière, 2-11; de Bersac, 2-28; de Fromental, 2-47; de La Souterraine, 3-18; arrivée à Paris, 3-15 du matin.

Omnibus. — Départ de Bussière-Galant, 3 h. 6 m. du soir; de Lafarge, 3-23; de Nexon, 3-37; de Beynac, 3-52; de Limoges, 4-25; d'Ambazac, 4-57; de La Jonchère, 5-10; de Laurière, 5-19; de Bersac, 5-35; de Fromental, 5-52; de La Souterraine, 6-16; arrivée à Paris, 4-46 du matin.

Poste. — Départ de Bussière-Galant, 5 h. 37 m. du soir; de Lafarge, 5-49; de Nexon, 6 h.; de Beynac, 6-12; de Limoges, 6-35; d'Ambazac, 7 h.; de La Jonchère, 7-9; de Laurière, 7-15; de Bersac, 7-25; de Fromental, 7-38; de La Souterraine, 7-54; arrivée à Paris, 4-46 du matin.

Entre Limoges et Périgueux, tous les trains prennent des voyageurs de toutes classes. — Entre Limoges et Vierzon, le train-poste ne prend que des voyageurs de première classe.

DÉPARTS DE PARIS.

Poste. — Départ de Paris, 9 h. 15 m. du soir; de La Souterraine, 5 h. 24 m. du matin; de Fromental, 5-35; de Bersac, 5-47; de Laurière, 5-57; de La Jonchère, 6-4; d'Ambazac, 6-13; arrivée à Limoges, 6-37. — Départ de Limoges, 6 h. 45 m. du matin; de Beynac, 7 h.; de Nexon, 7-16; de Lafarge, 7-31; de Bussière-Galant, 7-43; arrivée à Périgueux, 9 21; à Brive, 12-17; à Bordeaux, 12-28.

Omnibus. — Départ de Paris, 6 h. du soir; de La Souterraine, 6 h. 52 m. du matin; de Fromental, 7-7; de Bersac, 7-26; de Laurière, 7-42; de La Jonchère, 7-52; d'Ambazac, 8-5; arrivée à Limoges, 8-35. — Départ de Limoges, 8 h. 50 m. du matin; de Beynac, 9-9; de Nexon, 9-28; de Lafarge, 9-48; de Bussière-Galant, 10-3; arrivée à Périgueux, 11-53; à Brive, 7-40 du soir.; à Bordeaux, 4-45.

Omnibus mixte. — Départ de Paris, 12 h. du matin; ce train s'arrête à Vierzon, d'où il part le lendemain matin à 8-45; de La Souterraine, 1-50 du soir; de Fromental, 2-7; de Bersac, 2-27; de Laurière, 2-43; d'Ambazac, 3-8; arrivée à Limoges, 3-41. — Départ de Limoges, 5 h. 15 m. du soir; de Beynac, 5-35; de Nexon, 6-1; de Lafarge, 6-22; de Bussière-Galant, 6-39; arrivée à Périgueux, 8-49.

Omnibus. — Départ de Paris, 7 h. 10 m., et en première, à 9 h. 10 m. du matin; de La Souterraine, 7-15 du soir; de Fromental, 7-39; de Bersac, 7-57; de Laurière, 8-11; de La Jonchère, 8-20; d'Ambazac, 8-31; arrivée à Limoges, 9-3.

ON S'ABONNE

Aux Bureaux du Journal, rue Turgot, 6, à Limoges,

ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE.

—

ANNONCES : 30 centimes. — RÉCLAMES : 50 centimes. — Les lettres et paquets non affranchis seront refusés.

Les annonces ne sont reçues à Paris que chez MM. HAVAS, 3, rue J.-J. Rousseau, et LAFFITE et Cie, 8, place de la Bourse.

LIMOGES.

Bulletin du Jour.

Des indications qui nous parviennent de Madrid tendent à établir que les rapports du général de Lorencez et du général Prim sont beaucoup plus bienveillants qu'on ne le supposait naguère. Ainsi, le journal *la Epoca* déclare, d'après des avis reçus de la Véra-Cruz, que les deux commandants français et espagnol sont dans les meilleurs termes. Cet état de choses avait d'ailleurs été préparé avec beaucoup d'à-propos par une lettre de l'Empereur au général Prim dont nous croyons devoir reproduire ici le texte :

« Paris, 24 janvier 1862.

» Mon cher général,

» Votre rêve de Vichy s'est réalisé : Voici les troupes espagnoles et françaises combattant côte à côte pour la même cause. J'ai appris avec plaisir votre nomination au commandement de l'armée expéditionnaire; je vous recommande le général Lorencez, que je nomme chef de mon petit corps d'expédition. Si l'on a à se battre, vous le trouverez digne de figurer à vos côtés. J'espère que les vues de votre gouvernement étant d'accord avec les miennes, il n'y aura pas de divergence d'opinions entre les commandants en chef. Le général Lorencez doit commander toutes mes troupes. L'amiral Jurien de La Gravière reste chargé de la direction politique. Il désire vivement et je fais des vœux ardents pour que la campagne que vous commencez produise l'union la plus intime entre l'Espagne et la France, et je ne doute pas que votre présence à la tête des troupes espagnoles ne contribue à cet heureux résultat.

» Je vous renouvelle avec plaisir l'assurance de mes sentiments d'estime et d'amitié.

» Signé NAPOLÉON. »

Le général Prim, ajoute *la Epoca*, a répondu à cette lettre « dans des termes les plus cordiaux et les plus dignes, et la complète harmonie qui existe entre les troupes alliées, la véritable fraternité qui s'est établie entre les soldats français et espagnols, les excellentes relations du général Prim avec l'amiral Jurien de La Gravière et le général Lorencez, sont la meilleure réponse aux vœux exprimés par l'Empereur Napoléon. »

M. Cobden, invité récemment à prendre part aux travaux de l'association de Liverpool pour la réforme financière, vient d'adresser au président de cette société une lettre qui n'est pas moins favorable que les circonstances qui précèdent, au maintien des bons rapports de la France et de l'Angleterre. Après avoir insisté sur le caractère fâcheux des dépenses multipliées sans mesure en Angleterre, l'honorable chef des *Freetraders* ajoute : « Nous devrons aller plus au fond des choses et réformer la politique qui fournit des prétextes à ces dépenses toujours croissantes. De nouveau, nous devons peser sur notre gouvernement pour qu'au moins il tente de nous placer *avec notre voisin le plus proche* sur un pied tel qu'en temps de paix nous soyons au moins délivrés d'une rivalité coûteuse d'armements. Enfin, nous devons insister avec non moins de persistance sur une révision de la loi internationale dans le but de la rendre simple et intelligible, et que nous ne soyons pas entraînés jusqu'au bord de la guerre parce qu'un capitaine de navire, sous quelque latitude lointaine, commet la faute bien pardonnable de mal interpréter Philimore ou Wheaton. »

L'exposition de Londres se complète chaque jour, et l'on espère que tout sera prêt le 1er mai pour recevoir dignement les commissaires de la reine. Un nouvel incendie, le cinquième, dit-on, s'est produit au rez-de-chaussée du palais de l'exposition dans un tas de paille d'emballage, et l'eau lancée par les pompes a causé quelque dommage aux machines du département de la France ; mais l'accident sera facilement réparé. M. Meyerbeer est arrivé à Londres. Il compte assister à l'ouverture de l'exposition.

Le roi Victor-Emmanuel est arrivé le 26 à Livourne, revenant de Florence. Après avoir assisté à la représentation du théâtre, Sa Majesté s'est embarquée pour Naples.

L'Ost-Deutsch-Post annonce que le gouvernement autrichien vient d'entamer des négociations à Turin, par l'intermédiaire de la légation de Prusse, pour obtenir que les archives de l'ancienne légation d'Autriche en Toscane soient transportées à Vienne. « Il ne se trouve plus actuellement, ajoute la même feuille, auprès de François II, que quatre ministres étrangers : ceux d'Autriche, de Russie, de Prusse et de Bavière.

Une dépêche de Constantinople, du 20, nous apprend que le divan venait de décider l'envoi de renforts à l'armée d'Omer-Pacha.

Ces renforts consistent, dit-on, en deux régiments appartenant à la garnison de Constantinople, six bataillons de chasseurs tirés de l'île de Candie et de la Basse-Roumélie, et une brigade de cavalerie commandée par Riffaat-Pacha. Ces troupes devront être toutes parties pour l'Herzégowine le 1er mai prochain au plus tard. La Porte envoie aussi des vivres, des approvisionnements et du métériel réclamés depuis longtemps par Omer-Pacha.

A. PILLON.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Berlin, 26 *avril*. — *La Gazette de l'Etoile* annonce que la fixation du budget de l'Etat doit être publiée, à l'avenir, au commencement de l'année budgétaire pour servir de règle à l'administration.

D'après un ordre royal, le budget de l'Etat, pour 1862, doit être présenté aux prochains Etats en même temps que celui pour 1863. Il a été ordonné, en outre, que les recettes et les dépenses des deux budgets seraient spécifiées plus en détail, parce qu'il est possible d'achever les travaux préparatoires d'ici à la réunion des Etats.

Varsovie, 25 *avril*. — Le lieutenant gouverneur de Pologne, général Luders, est parti aujourd'hui pour Saint-Pétersbourg, en compagnie de M. le secrétaire d'Etat et du conseiller d'Etat Szwecow. L'évêque Wielopolski et le directeur, M. Vendal, se sont également mis en route pour la même destination.

Vienne, 25 *avril*. — *La Correspondance Scharf* annonce comme imminente la publication d'une lettre de l'empereur à M. de Schmerling, relativement à la loi de la responsabilité des ministres.

Trieste, 25 *avril*. — Des lettres de Corfou, du 22 avril, portent que les révoltés de Nauplie qui n'ont pas été admis ou n'ont pas voulu profiter de l'amnistie accordée se réfugient aux îles Ioniennes.

Shang-Haï, 6 *mars*. — Les Français et les Anglais réunis aux troupes impériales chinoises ont attaqué les rebelles devant Shang-Haï, et leur ont fait éprouver des pertes considérables.

Shanghaï, 15 *mars*. — Les Tæpings avaient été battus à Ming-Hong par les forces alliées anglo-françaises. Leur perte est évaluée à un millier d'hommes. Trois missionnaires français avaient été assassinés par les Tæpings. Le bruit courait que la vie des étrangers à Newchwong était en péril.

Alexandrie (Egypte), 25 *avril*. — Le vice-roi est parti hier pour Candie. Son Altesse sera à Paris vers le 20 mai.

Raguse, 25 *avril*. — Dervisch-Pacha est entre Gatzko et Bilecia, cerné par les Monténégrins.

Husem-Pacha a été battu près de Bjelopolie, en Albanie. Il a perdu quatre canons et cinq cents hommes.

Raguse, 26 *avril*. — Omer-Pacha a envoyé son médecin Kœtschet au prince de Monténégro pour lui proposer des négociations ayant pour base l'autonomie complète de l'Herzegowine. — Le prince a accepté.

Carlsruhe, 26 *avril*. — La chambre des députés a adopté à l'unanimité, dans sa séance d'hier, le projet de loi relatif à l'égalité civile des Israélites.

Trieste, 26 *avril*. — *Athènes*, 20. — Le roi, voulant témoigner sa confiance au peuple et garantir l'armement national, a ordonné hier la création d'une garde nationale à l'instar de ce qui existe en Belgique et en Italie.

Les chambres sont convoquées pour le 7 mai.

Aujourd'hui, à leur sortie de l'église, le roi et la reine ont été accompagnés par la population avec des acclamations enthousiastes.

Hanovre, 25 *avril*. — Le ministre des finances a déclaré aujourd'hui dans la première chambre que le gouvernement ne pouvait encore se rendre compte des conséquences du traité de commerce franco-prussien ; mais que, quant à lui personnellement, il craignait que les recettes de la douane du Hanovre n'eussent à en souffrir.

Turin, 25 *avril*. — La banque nationale a décidé qu'elle prendrait en dépôt de la rente 5 p. % à 70 au lieu de 66.

Madrid, 25 *avril*. — Il a été donné lecture à la chambre des députés du rapport relatif au projet de loi sur la presse.

L'indemnité du Maroc a été payée hier. On prendra les terrains convenus autour de Melilla de gré ou de force.

Madrid, 26 *avril*. — Le gouvernement a informé officiellement le Maroc de l'évacuation de Tétuan.

Le roi et la reine partiront le 30 avril pour Aranjuez. Leurs Majestés y resteront vingt jours.

Turin, 26 *avril*. — L'ambassadeur de France, M. Benedetti, et l'ambassadeur d'Angleterre, sir Hudson, sont partis ce soir pour Naples, le premier par la voie de mer et le second par la voie de terre.

Emprunt italien, 69-20.

Turin, 27 *avril*. — Le roi est arrivé hier à Livourne, où il a été reçu par de vives acclamations. Après avoir assisté à la représentation du théâtre, Sa Majesté s'est embarquée pour Naples.

Constantinople, 26 *avril*. — La réunion de la commission spéciale qui doit s'occuper des passe-ports est retardée jusqu'à l'arrivée des instructions demandées à Saint-Pétersbourg.

La Servie renouvelle ses instances pour l'envoi de commissaires chargés de résoudre la question du séjour des musulmans.

Aly Bey, qui était récemment secrétaire de l'ambassade turque à Paris, est désigné pour cette mission.

Feuilleton du Courrier du Centre

DU 28 AVRIL.

LA

FRANC-MAÇONNERIE

DES FEMMES.

(Voir le n° du 26 avril.)

Souffre, jeune homme ! Baisse ton regard pour qu'on n'y voie pas trembler la lumière de tes larmes ! Porte les doigts à ta gorge pour y arrêter les sanglots qui s'y pressent. Que ton âme s'épanche et filtre à travers les notes gémissantes de la musique des maîtres !

Souffre ! c'est l'âge de souffrir. Ton cœur a du sang pour tous les glaives ; ne crains pas d'aller au-devant des blessures !

On sera peut-être surpris par la scène que je vais essayer de rendre : mais j'atteste cependant qu'elle est bien dans le sentiment passionné.

Irénée se présenta chez Philippe Beyle, qu'il n'avait jamais rencontré que dans les corridors du théâtre, où leurs regards avaient été ce que sont les regards des gens du monde, c'est-à-dire froids, et, en apparence, indifférents.

— Monsieur, dit Irénée, vous vous attendiez probablement tôt ou tard à ma visite, car vous ne pouvez ignorer le nombre et la force de l'intimité qui m'attachait à Marianna. Vous avez remporté sur moi un avantage, en présence duquel tout homme sensé devrait renoncer à ses prétentions ; mais je ne suis pas un homme sensé, je suis un homme qui aime. La question ainsi posée, il semblerait qu'il n'y eût qu'un seul moyen de la vider ; pourtant ce n'est pas à ce moyen que j'aurai recours. Non, je n'aurai pas le mauvais goût et l'inepte de demander une préférence aux chances d'une provocation. Il est inutile que, devant vous, je cherche à justifier ce côté de ma résolution : plusieurs rencontres sérieuses sauvegardent suffisamment à cet égard ma dignité.

Philippe Beyle, quoique etonné, s'inclina.

Irénée poursuivit :

— Le but de ma visite est plus simple et en même temps plus conforme aux lois du véritable honneur : il consiste à vous demander si vous croyez aimer Marianna autant que je l'aime, et si vous êtes disposé à faire pour son avenir et pour son bonheur ce que je ferais, moi. Je sais que j'excite au plus haut point votre étonnement, mais je sais aussi que les démarches les plus étranges échappent au ridicule lorsqu'elles ont un but honnête, et qu'elles sont accomplies avec simplicité. Or, voici ce que je ferais pour Marianna, si Marianna m'était rendue : je romprais immédiatement le traité qui la lie à son exploiteur, quelque exorbitant que soit le dédit attaché à la rupture de ce traité ; je l'arracherais à une profession, qui offense autant la pudeur qu'elle dénature et émousse les sensations intimes ; enfin, et bien qu'il ne me soit plus permis maintenant de réaliser des projets de mariage que j'avais conçus il y a trois mois, je ne lui en consacrerais pas moins mon existence tout entière ; j'irais vivre avec elle à l'étranger, au sein d'un luxe qu'il m'est facile de lui donner, et dans l'oubli d'un passé, pour lequel le ciel, moins inflexible que le monde, a réservé des trésors d'indulgence. Je ferais cela, monsieur, et je croirais encore ne pas faire assez, car j'aime Marianna presque autant que l'honneur. En venant ici, et en cherchant à dégager mes paroles de toute solennité, j'ai espéré, je l'avoue, que vous placeriez dans votre conscience votre amour et le mien, et que vous les pèseriez tous les deux. Nous appartenons à la même génération, au même milieu social, il ne peut y avoir aucun motif de haine entre nous. Examinez donc ma demande avec sang-froid et répondez-y avec probité ; sachez si vous êtes capable de tous les sacrifices que je suis disposé à accomplir en faveur de Marianna, et songez bien surtout que ne pas faire autant que moi pour elle, c'est confesser l'infériorité de votre amour.

Il se tut, il avait fini.

Philippe Beyle demeura embarrassé pendant quelques minutes ; on le serait à moins. Ce langage l'avait touché, et son premier mouvement avait été de tendre une main cordiale à Irénée. C'eût été bien et digne. Mais, en sa qualité de diplomate, Philippe Beyle n'écoutait jamais son premier mouvement.

D'ailleurs, quelques mots maladroits échappés à Irénée sur sa fortune et sur *le luxe dont il lui était facile d'entourer Marianna*, avaient éveillé sa susceptibilité. Il se sentit blessé également de ses précautions pour aplanir la distance que le blason établissait entre eux. Sous l'amant, il flaira le riche et le noble. Ces préoccupations l'emportèrent, et sa loyale résolution s'évanouit aussitôt.

Il chercha et trouva une de ces réponses qui empourprent la figure mieux qu'un soufflet.

Il dit :

— Monsieur, j'apprécie votre démarche et je m'en trouve honoré, mais vous m'excuserez de ne pas vous suivre sur le terrain où vous m'appelez. Je suis peu expert en matière de sentiment ; il me semble toutefois que le bonheur d'une personne vient plutôt de celui qu'elle aime que de celui qui l'aime. Penser autrement, c'est se placer à un point de vue peut être égoïste. Soyez sans crainte pour l'avenir de Mlle Marianna, il est aussi en sûreté dans mes mains que dans les vôtres.

Irénée ne répondit pas ; il salua et il sortit.

On n'entendit plus parler de lui pendant un an.

Cette année vit s'éteindre l'amour de Philippe Beyle pour Marianna, et redoubler l'amour de Marianna pour Philippe Beyle.

Philippe Beyle avait compté sur une liaison publique et éclatante ; il s'était promis de tirer honneur de cette nouvelle maîtresse, comme on tire honneur d'un diamant ou d'un coursier. Marianna trompa ses espérances. Au lieu de l'être lumineux, vivace, extrême, qu'il s'était flatté de trouver ou de développer en elle, il ne trouva qu'une femme aimante et paisible. A peine s'il put la décider à souper deux ou trois fois en compagnie de quelques-uns de ses amis.

— Autant vaudrait m'être épris d'une bourgeoise ! pensait-il en la regardant à son piano, d'où rien ne pouvait la détacher pendant de longues heures.

Marianna avait, en effet, la sérénité de la confiance. L'idée d'une trahison lui semblait inadmissible, car elle jugeait du cœur de Philippe d'après le sien, cercle vicieux où se laissent tomber la plupart des femmes. N'avait-elle pas tout sacrifié pour lui, même sa première et sa meilleure tendresse ? Et pouvait-il ne pas avoir sans cesse présente à la mémoire l'importance de ce sacrifice ?

Ces réflexions, qu'elle n'avait faites qu'une fois, avaient suffi pour assurer son repos.

Il lui fallut bien cependant s'apercevoir du désappointement de Philippe Beyle et du refroidissement qui en fut la suite. Mais cette cruelle lumière ne lui arriva que lentement, et pour ainsi dire rayon par rayon.

Dès lors, tout ce qu'avait souffert Irénée, elle commença à le souffrir à son tour.

Son talent se ressentit de cette épreuve ; sa voix s'altéra, son jeu perdit en certitude et en autorité.

Alarmé, l'éditeur de musique accourut chez elle, l'accablant de doléances et de reproches, l'accusant d'ingratitude, allant plus loin encore, et voulant rechercher dans sa vie privée les causes de ce commencement de décadence. La rougeur au front, Marianna se tourna vers Philippe Beyle, comme pour lui demander de la soustraire à de tels outrages. Mais Philippe Beyle n'était pas assez riche pour payer une rançon et briser ainsi cette tutelle cynique. Il se contenta du seul moyen qui fut en son pouvoir, lequel moyen consistait à saisir l'éditeur-négrier par les épaules, à le pousser véhémentement vers la porte, et à lui faire descendre sur les reins une majeure partie de l'escalier.

Mauvaises raisons, après tout.

Dans ces conditions nouvelles, le bonheur ne devait plus trouver que peu de place entre Philippe et Marianna.

Le seul motif qui empêchait Philippe de rompre ouvertement, c'était le souvenir de son entretien avec Irénée de Trémeleu, vis-à-vis de qui l'amour-propre l'avait porté à répondre de la destinée de Marianna. Homme de vanité, il se trouvait lié par cet engagement qu'il maudissait plusieurs fois le jour. Il était bien résolu à ne pas quitter cette femme ; — mais tout ce qu'on peut faire pour qu'une femme vous quitte, il le fit.

Hélas ! ses indifférences, ses dégoûts, ses violences même, eurent un résultat inattendu.

Marianna n'était qu'amoureuse de Philippe ; elle en devint affolée.

De maîtresse elle tomba au rang d'esclave.

Constantinople, 27 avril. — On prétend que les Monténégrins ont conduit et exécuté à Cettigne six chefs chrétiens de Krenitza, qui avaient voulu se soumettre aux autorités ottomanes.

Kibrisli-Pacha sera probablement nommé gouverneur de Bosnie.

Suez, 26 avril. — Le paquebot qui vient d'arriver apporte des nouvelles de Maurice, du 6 avril.

Le choléra sévissait moins fort.

Les récoltes avaient une belle apparence.

Les craintes causées par le dernier ouragan avaient disparu.

Le prix du sucre sans changement.

Le stock était de 10,000 tonneaux de la récolte de 1861-1862.

Le change sur France faisait de 2 p. % de prime.

Les frets pour France étaient de 40 à 60 fr. le tonneau de 1,000 kilogrammes.

(*Havas.*)

Le Moniteur contient dans sa partie officielle le décret suivant :

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français ;

A tous présents et à venir, salut :

Vu l'article 46 de la Constitution,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — La session du Corps législatif, ouverte le 27 janvier dernier, est prorogée jusqu'au 14 juin inclusivement.

Art. 2. — Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 23 avril 1862.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre d'Etat,

A. WALEWSKI.

Nous trouvons dans les journaux anglais le texte d'un discours que M. Gladstone vient de prononcer à Manchester en réponse à une adresse que lui présentait la chambre de commerce de cette ville. Nous n'avons pas à nous occuper des considérations que le chancelier de l'Echiquier a présentées sur quelques questions de la politique intérieure, et spécialement sur la situation financière, qu'il a montrée sous un jour assez peu flatteur; car, a dit l'orateur, jamais les impôts n'ont atteint un chiffre aussi élevé qu'aujourd'hui. Sur la question américaine, M. Gladstone s'est expliqué dans un langage où nous regrettons de retrouver l'influence des préventions qui semblent dominer dans une partie du cabinet anglais. L'orateur a déclaré que l'Angleterre ne pourrait montrer sa sympathie pour le Nord sans se mettre en état d'antagonisme avec les cinq ou six millions d'hommes dont se compose la population du Sud. Sur le résultat final de la lutte, il n'a pas été plus favorable à la cause du gouvernement fédéral. Le Nord, a dit M. Gladstone, ne veut pas consentir à la séparation du Sud, et le Sud ne veut point de l'union avec le Nord. L'orateur est convaincu que les victoires du Nord ne pourront jamais changer le sentiment du Sud à son égard, et que dès lors les deux fractions de l'ancienne république sont dans l'impossibilité de vivre à l'avenir sous le même gouvernement. Comme on le voit, les idées de M. Gladstone sur le conflit américain sont conformes à celles que lord Russell avait exprimées l'année dernière. Reste à savoir comment ces idées seront accueillies par l'opinion publique, ou du moins par cette partie éclairée de l'opinion qui fait passer les principes avant les intérêts, et qui ne sera pas disposée, selon toute apparence, à sacrifier ses traditions et ses sympathies anciennes sur la question de l'esclavage à la grande affaire du coton.

Sur un dernier point, celui qui concerne le traité de commerce entre l'Angleterre et la France, nous sommes heureux de reconnaître que le langage de M. Gladstone a été plus digne de ses sentiments élevés et de la position que l'Angleterre occupe à la tête des nations libérales. M. Gladstone a justifié le traité de commerce contre les objections qu'il a soulevées des deux côtés du détroit, et il en a fait ressortir les avantages au double point de vue économique et politique. Il a principalement insisté sur ce point, que l'influence du traité n'a pas été circonscrite à la France, et que les effets s'en sont étendus à l'Italie, à la Belgique, où le principe de la liberté commerciale a fait des progrès rapides. Ainsi, a dit M. Gladstone, le traité portera le dernier coup à la politique restrictive et servira puissamment la cause de la civilisation. Au point de vue politique, la France et l'Angleterre se sont rapprochées, les antipathies nationales ont disparu, les relations entre les deux peuples sont devenues plus intimes, ainsi que l'atteste le nombre des lettres échangées entre les deux pays. Enfin, a dit l'orateur, en terminant, le traité conclu par l'Angleterre avec la France prouvera que le commerce n'a pas seulement pour effet de civiliser les peuples, mais encore d'assurer la paix et le bonheur de l'humanité. (*Débats.*)

Correspondance parisienne et particulière du *Courrier du Centre.*

Paris, 26 avril 1862

On parle depuis ce matin d'un changement survenu dans notre politique à l'égard de l'Italie, changement qui se traduirait par le remplacement à Turin de M. Benedetti et même par la retraite de M. Thouvenel. — J'ai tout lieu de croire la rumeur au moins rétrospective, en ce sens qu'elle se rattacherait à l'une des phases déjà anciennes de l'incident Goyon-Lavalette, et alors que le départ pour Londres de ce dernier semblait impliquer le triomphe définitif du commandant de notre corps d'occupation à Rome. En tout cas, le bruit en question n'est pas plus fondé aujonrd'hui qu'il ne l'était il y a quinze jours, et M. Thouvenel, aussi bien que M. Benedetti, continuent à jouir de toute la confiance de Sa Majesté et représentent autant que jamais les idées de la politique impériale vis-à-vis de l'Italie.

Divers journaux étrangers prétendent que l'Impératrice Eugénie serait dans une position intéressante, et que cette nouvelle recevra bientôt la consécration officielle du *Moniteur*.

Dans la salle des conférences du Corps législatif, on considère comme très probable la retraite prochaine de notre ambassadeur à Londres, M. de Flahaut, à cause de son grand âge et de l'état précaire de sa santé. Il est aussi question parmi nos députés de l'intention qu'aurait le gouvernement de délivrer des congés à l'armée sur une large échelle; 50,000 hommes rentreraient ainsi provisoirement dans leurs foyers avant la fin du printemps.

Voici une grande nouvelle, et Dieu veuille qu'elle soit aussi vraie qu'on l'affirme dans quelques cercles diplomatiques. L'empereur Alexandre II aurait informé les divers cabinets signataires des traités de Vienne, qu'il se disposait à donner à la Pologne la constitution qui lui fut promise en 1815, et que des circonstances qu'il serait trop long de rappeler ici ont laissé quarante-sept ans sous le boisseau. C'est le 26 août, anniversaire de la fondation de l'empire russe, il y a mille ans, anniversaire qui doit être célébré comme un jubilé par toutes les Russies, que la Pologne se verrait octroyer cette constitution.

Jeudi prochain, l'Académie française fixera le jour de sa grande séance solennelle annuelle pour la distribution des prix Monthyon.

C'est samedi prochain que commencent, au palais de l'Institut, les concours de composition musicale. Ce jour-là ouvrira le concours d'essai. Le 17 mai aura lieu l'entrée en loges et la dictée de la cantate pour le concours définitif. La sortie aura lieu le 11 juin. Le concours pour la cantate sera fermé le 14 mai au soir.

On annonce pour lundi prochain un bal aux Tuileries, dans les appartements de l'Impératrice, en l'honneur de la reine de Hollande.

La Bourse a été très ferme aujourd'hui. D'un côté, les cours des fonds publics sont maintenus à cause de l'emprunt russe dont je vous ai parlé hier, et qui sera admis à la cote officielle dès son apparition; cet emprunt sera de 100 millions de roubles (375 millions de francs). D'un autre côté, le Crédit mobilier et les actions se ressentent des assemblées générales. On dit à la Bourse qu'on va soumettre sans retard aux chambres le projet de loi contenant les chemins de fer circulaires, c'est-à-dire, les chemins reliant les ports et les forteresses.

C'est demain que l'Empereur doit recevoir aux Tuileries les délégués du Midi, à propos des contestations soulevées par le chemin de fer de Cette à Marseille. Cette circonstance ajoute à l'animation que soulève le débat ouvert depuis plusieurs jours dans les cercles de la haute spéculation.

L'ambassade japonaise nous quitte mardi définitivement pour se rendre à Londres. Il paraît que les nombreux caprices de certains membres de l'ambassade feront envisager ce départ sans regret. Les personnes chargées d'administrer la colonie japonaise commençaient à ne plus savoir auquel entendre. Quand l'un des officiers de l'ambassade, soit pour une cause, soit pour une autre, n'avait pas visité certaines curiosités dont d'autres officiers parlaient, il ne laissait plus de répit jusqu'à ce qu'on l'amenât devant la merveille. Or, la plupart du temps était chose impossible. On suppose que MM. les Anglais seront moins complaisants et feront entendre raison aux trop curieux insulaires.

Le cours de M. Renan a été rouvert aujourd'hui au collége de France, et on ne me signale aucune manifestation. Le professeur a donc pu se livrer, à son aise, à l'analyse du *Livre de Job*.

S. M. la reine de Hollande a visité aujourd'hui le musée du Louvre.

La prorogation de la session du Corps législatif jusqu'au 14 juin démontre que j'avais raison de vous faire pressentir les longueurs des débats ouverts au sein de la commission du budget. La marche des travaux de cette commission est en effet la cause unique des vacances prolongées de MM. les députés, lesquels sont réduits, jusqu'à nouvel ordre, à converser en amateurs sur les choses de l'Etat, dans leur salle des conférences. Comme je vous l'ai dit, une seconde prorogation sera très probablement nécessaire.

Deux journaux du soir, *la Presse* et *la Patrie*, prétendent avoir reçu de Cadix la nouvelle d'un prononciamiento de la province mexicaine de Tamaulipas contre Juarez. Sans prétendre en rien en assumer la responsabilité, je vous signale la rumeur qui a besoin d'être confirmée.

Pour les correspondances : CHATRAS.

Les adversaires de la liberté commerciale perdent chaque jour du terrain dans l'opinion publique; parmi les manifestations qui se multiplient depuis quelque temps en faveur des réformes si utilement accomplies, nous devons une mention particulière au discours prononcé le 12 avril au comice agricole de Saint-Quentin par M. Georges, d'Hargival, vice-président de cette assemblée. M. Georges, rappelant que le comice de Saint-Quentin a été le premier qui se soit énergiquement prononcé pour la suppression de l'échelle mobile, et constatant que « ce premier essai de la liberté du commerce a répondu au vœu du public, » a examiné les conséquences du traité de commerce avec l'Angleterre, particulièrement en ce qui concerne l'industrie des tissus, si importante pour l'arrondissement de Saint-Quentin.

« Loin d'avoir contribué à entraver la fabrication des tissus de coton, a dit M. Georges, le traité de commerce avec l'Angleterre a fortement concouru, au contraire, à atténuer sa gêne. Les fabricants de tissus du rayon de Saint-Quentin peuvent vous dire que, sans la concurrence opportune que sont venus faire les filés anglais, nos fils de coton tendaient constamment à s'élever à des cours qui eussent rendu le tissage impossible. Ainsi, cet hiver même, le traité de commerce nous a procuré, c'est un fait certain, l'inappréciable avantage d'avoir évité le chômage et tout son cortége de misères. »

Une pareille déclaration, publiquement faite au milieu d'un centre industriel de premier ordre, ne saurait être contestée; il en ressort que la restriction n'est pas toujours la protection; car ici c'est la liberté qui a protégé l'industrie de la filature.

Auguste VITU.

Le tableau comparé du commerce et de la navigation de la France pendant les trois premiers mois des années 1862 et 1861 présente des résultats analogues à ceux que nous avons constatés précédemment.

L'exercice courant est encore une période de transition : nous n'avons plus sans doute, quant au produit des perceptions, la même faiblesse à signaler que l'année dernière, et cependant l'équilibre n'est point encore rétabli entre les totaux actuels, et ceux de l'avant-dernière année, c'est-à-dire d'une époque où l'ancien régime douanier était encore en vigueur.

Cette différence, minime d'ailleurs (moins d'un million pour le mois de mars et 4 millions 1/2 pour le trimestre entier) ne doit pas être attribuée exclusivement à l'influence des nouveaux traités. D'autres causes entrent en ligne de compte : la situation générale des affaires sur les marchés du monde entier, et surtout la crise survenue en Amérique, dans un pays qui alimentait à un si haut degré notre commerce national. Il suffirait, pour le prouver, de constater combien ont décru et l'arrivage du coton et l'expédition des modes, bronzes, articles de Paris, etc., toutes marchandises extrêmement recherchées aux Etats-Unis.

En somme, les droits perçus à l'importation ont donné, pour le mois de mars seul, un total de 10,597,000 fr., en 1862, contre 9 296,000 fr., en 1861, et 11,498.000 fr., en 1860; pour le trimestre, 33 775 000 fr., contre 25,931,000 fr., et 38,346,000 fr.

Entrant dans le détail des marchandises arrivées ou parties, nous trouvons, à peu d'exception près, les mêmes augmentations, les mêmes diminutions qu'antérieurement. Il y a accroissement dans l'entrée : des bestiaux, arachides, cacaos, cafés, fils de lin ou de chanvre, graines de sésame, houille, coke, huiles, machines, fonte, fers en barre, acier, plomb, zinc, poivre, sel brut, soies, sucres étrangers, viandes fraîches et salées; — dans la sortie : des vins ordinaires, eaux de vie, esprits dits 3/6, cotons en laine, laines en masse, livres et gravures, savon, sel marin, soies, sucres raffinés, tissus de coton, de laine et de lin, verres et cristaux.

A l'importation, la diminution a atteint les bois d'acajou, les boissons, le chanvre, le coton, le houblon, l'indigo, le jute, les laines en masse, le lin teillé, le cuivre, le soufre et les sucres des colonies; à l'exportation, elle a porté sur les bois d'ébénisterie, les machines et mécaniques, la porcelaine et les tourteaux de graines oléagineuses.

Nous avons reçu en mars 892,218 hectog. d'argent en lingots et monnaies, contre 705,219 hectog. pendant le même mois de 1861, et 106,317 hectog. d'or contre 154,967. Les expéditions de l'argent ont été de 739,735 hectog. contre 725,717, celles de l'or de 23,603 contre 69,033 hectogrammes.

A la fin du premier trimestre de l'année courante, les stocks de nos entrepôts se totalisaient par 3,569,004 quintaux métriques, répartis surtout entre le Havre, Marseille, Nantes et Bordeaux : c'est 650,252 quintaux métriques de plus que l'année dernière à pareille époque.

La taxe de consommation perçue sur les sels français et étrangers livrés au marché intérieur a donné en mars 4,672.033 fr., soit 2,211,248 fr. de plus qu'en 1861.

Le mouvement comparatif de la navigation de la France, pendant le premier trimestre de 1862 et 1861, se résume ainsi : le nombre des navires a augmenté de 887 à l'entrée et de 92 à la sortie; celui des tonneaux s'est accru, à l'entrée, de 132,023, et, à la sortie, de 25,627. (*Patrie.*)

EXTÉRIEUR.

Une lettre particulière, écrite de Cochinchine le 2 mars, nous transmet, dit *le Moniteur de l'Armée*, quelques nouvelles récentes dont voici le résumé :

Les bandes annamites poursuivies par nos troupes se sont refugiées dans l'ouest de la province d'Ha-Tien, région marécageuse traversée par de grands cours d'eau naturels et par une quantité innombrable de canaux.

Ces bandes ont à leur disposition des barques de guerre sur lesquelles elles se transportent jusque dans les parties les plus inaccessibles du pays. Pour les combattre, on organisait, aux dernières dates, une flottille de canonnières qui entrera dans le Meicon par la branche de Vinh-Lueng, remontera ce fleuve jusqu'à Chaudoc, et débouchera, par le canal de ce nom, dans le golfe de Siam près de Cau-Cao.

Cette expédition intéressante aura pour résultat d'explorer la région qui s'étend à la pointe du Cambodge, et de détruire les bandes qui la ravagent.

Les autres provinces dont se compose notre établissement de la basse Cochinchine sont aujourd'hui complètement tranquilles, et l'autorité française donne tous ses soins à leur organisation administrative, qui s'améliore chaque jour.

On a reçu le matériel d'imprimerie envoyé de Paris, et déjà on a publié des proclamations rédigées tant en langue française qu'en langue annamite. Elles ont produit un bon effet sur l'esprit des populations. Le 1er mai paraîtra, sous le titre de *Moniteur de Saïgon*, le journal officiel de notre nouvelle colonie. Cette nouvelle publication sera très utile pour la Cochinchine, qu'elle popularisera dans toute l'Europe.

Nous recevons de Naples, en date du 22 avril, une lettre dont voici le résumé :

Le roi Victor-Emmanuel arrive à Naples dimanche, de trois à quatre heures après-midi, avec cinq frégates à hélice et un aviso à

Il fut vaincu et se résigna, n'attendant plus sa liberté que du hasard.

Après l'expiration de l'engagement à Covent-Garden, la volonté de l'éditeur de musique appela la Marianna à Bruxelles pour y donner quelques représentations. Elle était alors très fatiguée. Philippe Beyle l'accompagna avec la mélancolie machinale d'un mari. Il continua à Bruxelles la vie qu'il avait menée à Londres; des trois, des quatre jours se passaient sans qu'il parût chez Marianna. On lui connut des intrigues, et il poussa même l'imprudence jusqu'à se montrer au théâtre, en loge, avec ses nouvelles conquêtes.

Des conquêtes! il n'y a que la rhétorique française pour consacrer ces jolies façons de dire.

Pendant ce temps-là, les pleurs et les veilles passées dans l'attente achevaient de détruire les forces de Marianna.

Elle fut sifflée un soir. — Philippe, qui assistait précisément au spectacle, en galante et joyeuse société, ne put se défendre d'une émotion pénible; il saisit un prétexte et sortit de la loge.

La première personne avec laquelle il se trouva face à face dans le corridor fut Irénée.

Celui-ci, très pâle, mais impassible, le regarda au front et passa devant lui sans le saluer.

Philippe froissa ses gants, et alla chercher de l'air dans la rue...

Le même soir, après la représentation, comme Marianna le voyait silencieux et sombre, assis sur un canapé, elle lui dit, pendant qu'elle défaisait ses cheveux :

— Vous êtes triste, Philippe, parce qu'on m'a *égayée*. Bah! j'y ai à peine fait attention, moi. Ne connaissez-vous pas les caprices du public? Et puis, je ne sais pas au juste si cela partait de la salle; le machiniste, qui est le plus excellent des hommes, a voulu me prouver que ce coup de sifflet avait été lâché par lui, involontairement, comme cela se pratique pour le changement de décor. Ne trouvez-vous pas, Philippe, cette invention tout à fait habile et touchante?

Et, se tournant vers lui, elle lui montra un visage où la bouche souriait, tandis que les yeux s'efforçaient de retenir des larmes.

Mais ce visage, il ne le vit pas.

Il ne voyait rien.

Le regard attaché au tapis, il ne pensait qu'à la rencontre inattendue d'Irénée.

Il se demandait ce que pouvait signifier sa présence à Bruxelles.

Il ne tarda pas à l'apprendre, car le lendemain, dès le matin, deux messieurs lui remettaient une lettre de M. de Trémeleu.

Voici ce que contenait cette lettre :

« Monsieur,

» Il y a une chose dont vous ne devez plus douter à l'heure qu'il est : c'est que je m'y serais pris autrement que vous pour assurer le bonheur de Mlle Marianna Rupert.

» Après avoir brisé l'amour de la femme, vous voilà sur le point de briser la carrière de l'artiste.

» Au fond de votre conscience vous trouverez la qualification de votre conduite; et, lorsque vous l'aurez trouvée, vous comprendrez quel genre de satisfaction j'attends de vous.

» DE TRÉMELEU. »

Après cette lecture, Philippe Beyle prit avec les deux témoins les arrangements accoutumés; un rendez-vous fut convenu.

Un duel, soit! Philippe respirait, au moins. Cela lui pesait d'avoir à rougir devant un homme.

A l'heure fixée, plein d'impatience, il se rendit le premier sur le terrain.

Mais sa surprise fut grande lorsqu'il vit arriver, seuls, les témoins de M. de Trémeleu.

Irénée, une heure auparavant, avait reçu de Paris un message lui apprenant que son père venait de tomber très dangereusement malade. Il n'y avait pas un moment à perdre, il n'y avait pas non plus à hésiter. Irénée n'eut que le temps de se jeter dans un wagon, après avoir laissé quelques lignes à ses témoins pour les informer de cet incident exceptionnel.

Philippe Beyle connaissait trop bien les lois du véritable honneur pour ne pas s'incliner devant un obstacle de cette nature, pour ne pas faire céder son impatience devant la sainteté d'un tel motif.

Le duel de ces deux hommes se trouva donc forcément ajourné.

V.

PENSÉES DE MARIANNA.

Ce récit, où nous n'avons épargné ni les réflexions personnelles ni les détails que comporte notre privilége de conteur, fut fait d'une manière beaucoup plus succincte à M. Blanchard par Irénée; en revanche, il fut complété par l'expression du visage, par le geste et par ces intervalles de silence qui attestent la solennité et la profondeur d'un sentiment.

Irénée termina ainsi :

— J'arrivai à Paris pour assister aux derniers jours de mon père, frappé d'une paralysie. Ma douleur devait être exclusive, elle le fut. Puis vinrent les tracas de la succession; ma présence n'était pas seulement nécessaire, elle était indispensable. Bref, trois mois s'écoulèrent, pendant lesquels il me fut impossible de songer à mon engagement envers M. Beyle, car ce n'étaient pas seulement mes intérêts qui se débattaient chez les gens d'affaires, c'étaient aussi ceux de mes proches. Au bout de ce laps de temps, j'écrivis, je pris des informations, je sus que Marianna et lui avaient quitté Bruxelles et qu'ils voyageaient ensemble. Grâce à un valet de chambre que je mis sur leurs traces, j'appris qu'ils devaient passer un mois aux bains de mer de la Teste-de-Buch. J'ai pris les devants et suis venu y attendre mon adversaire. Le reste vous est connu.

Depuis qu'il écoutait et qu'il regardait ce jeune homme, l'attitude de M. Blanchard était devenue sérieuse et réfléchie.

— Je vous ai promis de vous servir de témoin, lui dit-il; je vous en servirai. Vous devez vous battre, je le reconnais; en conséquence, demain j'irai trouver M. Philippe Beyle.

On se leva.

— Toutes armes vous sont indifférentes, n'est-ce pas? ajouta-il.

— Absolument.

— A demain donc, et... préparez ma présentation chez Mmes d'Ingrande et de Pressigny, dit-il en souriant; vous savez combien j'y tiens.

Il se retira sur ces paroles.

Demeuré seul dans sa chambre, Irénée se souvint du carnet anglais qui lui avait été remis par le batelier Péché. Ce carnet appartenait en effet à Marianna; ses initales étaient gravées en or sur la reliure; un petit crayon le fermait, comme un verrou ferme une porte. Irénée tira le verrou. Tout scrupule lui semblait puéril dans les circonstances suprêmes où il se trouvait; et, au moment d'exposer sa vie pour une femme adorée, il ressaisissait d'elle tout ce qu'il pouvait en ressaisir.

Il ouvrit donc le carnet, sans hésitation, mais non sans émotion. C'était comme un dernier entretien qu'il allait avoir avec Marianna; c'était sa pensée avec laquelle il allait communiquer pour la dernière fois.

Ses yeux se mouillèrent lorsqu'ils reconnurent l'écriture.

Comme tous les petits cahiers de ce genre, ce carnet était une sorte de journal intime, où, parmi des dates insignifiantes et des adresses de fournisseurs, se rencontraient par intervalles des pensées écrites sous la fièvre des plus douloureuses impressions. Nous n'en détachons que les plus caractéristiques.

« *Liége, 3 avril.* — Ce soir, après mon quatrième acte des *Huguenots*, j'ai été rappelée, et on m'a jeté une riche couronne sur chacune des feuilles de laquelle était inscrit un de mes rôles principaux. Il y avait longtemps que je n'espérais plus un semblable triomphe. Philippe était là, dans une stale qu'il n'a pas quittée de la soirée. Combien j'étais heureuse! C'est sa présence qui m'a électrisée.

» Mardi. — Ph. est singulier depuis quelques jours. J'ai une peur effroyable qu'il ne soit pas jaloux. Hier matin, il a vu sur ma cheminée ce bouquet véritablement merveilleux que m'a envoyé le banquier N. Il m'a questionné à ce propos, mais sans passion, en badinant avec ma chienne, et visiblement peu soucieu de mes réponses. A déjeuner, cependant, il est revenu sur le bouquet, comme par un remords de politesse; mais alors, par un contraste trop grossier pour que j'aie pu en être dupe, il a été sarcastique, inquisiteur, blessant.

» Non, il n'est pas jaloux, il n'est que taquin.

» Le 12. — Dans un an, je n'aurai plus de voix. Il m'a été impossible de finir *Norma* vendredi; on a dû baisser le rideau. Nous partirons pour l'Italie, c'est convenu; on dit que c'est le pays des miracles. L'Italie ou tout autre contrée, que m'importe, pourvu qu'il ne me quitte point! »

Venaient ensuite des notes de voyage, un itinéraire.

Charles MONSELET.

(*La suite au prochain n°.*)

vapeur. L'escadre est sous les ordres du comte Albini.

Le roi débarquera à l'Immacolatella, dans le port marchand, et traversera le Piliero, la rue du Mole, la rue Monteoliveto, le largo Spirito-Santo et Tolède.

Les particuliers, les associations libérales et le corps municipal rivalisent d'ardeur pour les préparatifs de la réception, qui sera une vraie fête populaire.

Le corps diplomatique sera logé au palais royal de Naples, et le palais de Capodimonte est destiné à recevoir un grand personnage, dont notre correspondant ne peut encore nous indiquer le nom.

De grandes mesures ont été arrêtées par le cabinet Ratazzi, qui feront du voyage du roi à Naples la véritable consécration de l'unité nationale.

Le brigandage est décidément en retraite; la Capitanate est libre; les débris des bandes fuient vers la Majella et l'Etat romain, et les débarquements annoncés n'ont point eu lieu.

Pilone, avec quelques audacieux malfaiteurs, a brûlé vendredi soir les archives communales du petit hameau de Pimonte, sur le sommet de la Nontagne de Castellamare; on le traque de tous côtés. Un des siens a été pris et fusillé le 21 avril à Gragnano.

Dans toutes les autres provinces, la tranquillité est rétablie.

La rente continue à monter; elle a dépassé ce matin, au comptant, 70 fr.

Outre la répression du brigandage, ce qui influe sur la reprise des fonds publics, ce sont les brillantes offres des Sociétés Baring, Talabot, Galliera et Rothschild, Delahante et Salamanca, pour les 1,060 kilomètres du chemin de fer de l'Adriatique.

708 prêtres de la province d'Otrante ayant signé une adresse au pape pour le prier d'abandonner le pouvoir temporel, l'archevêque d'Otrante et 13 prêtres de la cathédrale ont fait une contre-adresse au pape, en se servant de qualifications outrageantes pour les 708 prêtres libéraux.

Ces derniers viennent de porter plainte en diffamation contre l'archevêque d'Otrante près du procureur général de la grande cour criminelle de Lecce.

Une impulsion rapide a été donnée aux constructions navales dans le département de Naples.

L'Italie, frégate à hélice de 1er rang, de 56 canons, a fait, le 24 avril, avec succès, son premier essai de navigation. Elle est allée à la poudrière de Baja prendre ses munitions, et puis elle va rejoindre l'escadre d'évolution.

L'ordre vient d'être donné de compléter l'équipage du vaisseau à hélice *Re Galantuomo* avant la fin du mois, et il rejoindra également l'escadre d'évolution.

Pendant le séjour du roi à Naples on lancera à Castellamare la belle corvette à hélice *Etna*, qui est déjà toute prête.

La frégate de 1er rang *Gaëte* sera lancée à Castellamare en juin, et sa jumelle, *Messine*, le sera en octobre.

Guglielmo Acton, capitaine de vaisseau de l'ex-marine napolitaine, a été nommé commandant de la seconde batterie cuirassée *Formidable*, qui vient d'être achevée à Toulon.

On croit qu'avant de mettre sur chantier à Castellamare les deux vaisseaux de 100 canons, on essaiera la construction de quelques bateaux cuirassés de l'espèce du *Minotaure*, d'après les modèles rapportés par les ingénieurs maritimes italiens envoyés en Amérique.

Au moment de fermer sa lettre, notre correspondant nous annonce que la bande des fugitifs de Capitanate a été attaquée, le 21, dans la province de Chieti par la troupe et la garde nationale détachées aux bois de Cantalupo et de Gamberale. Les brigands ont eu 10 hommes et 2 chevaux tués, 22 chevaux et 4 mulet capturés. La troupe et la garde nationale, qui n'avaient point éprouvé de pertes jusqu'à une heure après-midi du 22, poursuivaient encore, à la date de la dépêche qui venait d'arriver (quatre heures après-midi), les brigands dans la direction de Quarto Santa-Chiara, vers la Majella.

Pour les nouvelles extérieures : A. PILLON.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans la revue de la semaine du *Constitutionnel* l'amusant passage suivant :

Je lis dans un journal de département :

Dernières nouvelles de la Grèce.

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons une dépêche télégraphique annonçant qu'une bataille a été livrée à Corinthe, et que les rebelles ont été écrasés.

» Ainsi, ajoute l'ingénieux rédacteur, ainsi va se trouver terminée, il faut l'espérer, l'insurrection qui avait un instant menacé le trône du roi Othon. »

J'attends avec impatience le prochain numéro du même journal pour voir quelle mine fera le pauvre rédacteur en chef, obligé d'expliquer sa méprise.

Aussi, pourquoi le Nouveau-Monde s'avise-t-il ainsi d'emprunter sans cérémonie les noms les plus glorieux de *l'Orbis vetus?*

Corinthe!... Je vous le demande un peu, qui donc irait jamais s'imaginer qu'un nom si pompeux pût s'appliquer à une misérable bourgade bâtie en planches dans je ne sais quelle obscure vallée des Apalaches.

—

On écrit de Marvejols, 19 avril, au *Messager du Midi :*

« Notre petite ville, ordinairement si paisible, a été douloureusement émue aujourd'hui en voyant entrer dans ses murs, sous l'escorte de la gendarmerie et les menottes aux mains, le jeune comte d'X..., rejeton d'une illustre et riche famille, qui possède un grand établissement d'industrie dans notre voisinage.

» Ce jeune homme était allé hier à la rencontre du 10e régiment d'artillerie, venant de Toulouse et se rendant à Besançon, et comme il connaissait plusieurs officiers avec lesquels il a fait la campagne d'Italie, le colonel l'invita au dîner qui avait été préparé à la Canourgue, où le régiment fit étape.

» Au dessert, et après avoir vidé quelques bouteilles de champagne offertes de part et d'autre, le comte X... prit subitement congé de ses convives, sous prétexte de profiter de la diligence de Rodez à Montpellier, qui passa en ce moment; mais à peine avait-il pris sa place dans le coupé, que le capitaine trésorier du régiment s'aperçut que sa sacoche venait de disparaître; aussitôt ses soupçons se portèrent sur son ancien camarade, qui fut invité à descendre de voiture, et qui, sans aucune hésitation, avoua être l'auteur de l'enlèvement de la caisse du régiment. Cet aveu et la restitution de la somme soustraite ne suffirent pas, et le colonel requit l'intervention de la gendarmerie de la Canourgue; celle-ci procéda à l'arrestation de l'inculpé, qui vient d'être écroué ici à la disposition de M. le procureur impérial.

» Cette arrestation inattendue a donné lieu à une correspondance télégraphique active avec Paris, d'où on annonce le départ pour Marvejols du duc de X..., tuteur du jeune de X..., pourvu d'un conseil judiciaire pour cause de prodigalité et de dissipations habituelles. »

—

Sous ce titre : *Vol à la galanterie,* on lit dans *le Droit :*

« Une jeune domestique de dix-huit ans, nommée Rose A..., au service de M. T..., maître de forges à Gravelle-Saint-Maurice, se trouvait avant-hier à la gare du chemin de fer, à Joinville-le-Pont, attendant le train qui part à onze heures et demie du matin pour Paris.

» En même temps qu'elle, dans la salle d'attente, était assis un individu d'un certain âge, assez bien mis. Il suivit des yeux la jeune fille qui examina en sa présence le contenu de son porte-monnaie, et il put voir qu'il renfermait plusieurs pièces d'or ainsi que quelques pièces d'argent.

» Cet individu sortit en disant qu'il allait acheter quelque chose pour manger pendant la route, attendu qu'il n'avait pas déjeuné. Peu d'instants après son départ, arriva un homme d'une trentaine d'année, élégamment mis et paraissant d'un caractère fort jovial. Il s'approcha de la jeune fille, engagea la conversation par des banalités, puis lui conta des douceurs et s'émancipa jusqu'à la lutiner et à vouloir lui prendre la taille.

» Elle le repoussa si énergiquement qu'il lui dit : « Allons, je vois, mademoiselle, que vous n'entendez pas la plaisanterie; je vous laisse, votre voisinage est trop dangereux. » En même temps il s'éloigna d'elle, puis il sortit sans être remarqué.

» Quelques minutes après, les bureaux s'ouvrirent. La jeune fille chercha son porte-monnaie dans la poche de son tablier, et ne l'y trouva plus. Elle reconnut qu'elle avait été dupe de deux chevaliers d'industrie, et, forcée de renoncer à son voyage, elle alla faire sa déclaration chez le commissaire de police.

» Déjà des plaintes avaient été portées au sujet de ces deux individus, qui semblent être coutumiers du fait. Leur signalement a été donné d'une manière tellement exacte, qu'ils ne tarderont pas sans doute à être arrêtés. »

Pour les nouvelles diverses : A. PILLON.

Dernières Nouvelles.

TÉLÉGRAPHIE OFFICIELLE.

Paris, 27 avril, 8 h. du matin.

Le Ministre de l'intérieur à MM. les Préfets et Sous-Préfets.

Moniteur du 27 avril :

Décret portant prolongation de la session du Corps législatif jusqu'au 14 juin.

Rapport à l'Impératrice relatif à la fondation de la société du Prince-Impérial, suivi d'un règlement, et de la nomination des membres du conseil supérieur de cette société.

Nominations dans la Légion-d'Honneur.

Autre Dépêche.

Paris, 28 avril, 7 heures du matin.

Moniteur du 28 avril :

Lois d'intérêt local.

Nominations de maires, d'adjoints et de présidents de Sociétés de secours mutuels.

Paris, 28 avril 1862, 3 h. 31 m. du soir.

BOURSE. — *Dernier cours au comptant.*

Rente 3 p. %	70 60	— Hausse	» fr. 20 c.
— 4 1/2..	98 55	— Sans variation.	
Banque.....	3,150	» — Hausse 10	»
3 p. % nouv.	69 70	— Hausse »	10

CHRONIQUE DU CENTRE.

La cérémonie de *l'ostension* des reliques des saints a eu lieu hier dimanche, par le temps le plus magnifique.

Tout s'est passé, du reste, selon le programme arrêté par Mgr l'évêque de Limoges et avec le plus grand ordre.

La messe a été chantée à Saint-Michel par Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, et l'homélie a été faite par Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, qui a développé, avec un rare bonheur, ce texte des paroles de Jésus-Christ à ses Apôtres : *Pax vobis.* — A l'issue de la messe, la procession, partie de la cathédrale à dix heures, s'est remise en marche et a parcouru successivement les rues et boulevards désignés dans le programme.

Elle n'a pas duré moins de quatre heures sous un soleil brûlant. Rien n'était intéressant à voir comme cette longue file de jeunes filles vêtues de blanc, de jeunes enfants portant des oriflammes aux diverses couleurs et de membres des diverses congrégations et confréries religieuses. Les reliques renfermées dans de riches châsses portées par des personnes de tout âge et de toutes conditions, et les bannières occupaient le milieu de la colonne; puis venaient la musique de notre nouveau régiment de hussards et NN. SS. les évêques, précédés du clergé. Des arcs-de-triomphe, des couronnes et des guirlandes de verdure, étaient placés de loin en loin, et les maisons étaient pavoisées, souvent avec beaucoup d'élégance et de goût, sur tout le parcours de la procession.

Mais le moment le plus solennel a été celui où, de retour sur la place d'Aisne, le cortége s'est massé, après diverses évolutions faites avec ordre. NN. SS. de Toulouse, d'Angoulême, de Tulle et de Limoges sont alors montés sur l'estrade élégante dressée sur les marches du palais de justice, et ont béni le peuple avec les reliques des saints.

Il y avait à ce moment, en cet endroit, un coup d'œil magnifique : toutes les châsses des saints, les bannières, les oriflammes, les diverses communautés, les confréries, etc., avec leurs costumes variés, formaient un ensemble pittoresque et grandiose, que terminait heureusement le reposoir qui venait se marier harmonieusement avec la façade du palais de justice. La cérémonie était alors en quelque sorte achevée, car la procession, reprenant sa marche, est rentrée définitivement à la cathédrale. E. M.

Par arrêté de S. Exc. le ministre des finances, M. Defrasoux, inspecteur de 3e classe des contributions indirectes à Guéret, a été nommé receveur principal-entrepôseur des tabacs à Limoges, en remplacement de M. Alexandre de la Martinière, décédé.

Par décisions du 24 avril courant, M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a homologué, sous certaines réserves, deux tarifs communs aux compagnies des chemins de fer d'Orléans et de Paris à la Méditerranée, pour le transport, à petite vitesse, de diverses marchandises expédiées : 1° de Saint-Nazaire, La Rochelle, Rochefort, Angoulême, Limoges et Bordeaux, à Marseille, Alais et Lyon, *et vice versâ;* 2° de Saint-Nazaire, La Rochelle, Rochefort, La Souterraine et Limoges, à Alais, Aix, Marseille et Cette, *et vice versâ.*

Avant-hier samedi, vers sept heures du soir, la coloration subite du ciel annonçait qu'un incendie assez considérable venait d'éclater. Le feu dévorait, en effet, les chantiers et ateliers de charpente et de menuiserie de M. Lachenaud, entrepreneur de bâtiments, faubourg Croix-Mandonnaud, et détruisait la plus grande partie des planches et autres bois de chêne qui s'y trouvaient entassés.

On évalue à 46,000 fr. environ les pertes occasionnées par ce sinistre. M. Lachenaud était assuré.

On présume que c'est par une étincelle échappée du foyer du séchoir que le feu a été communiqué aux bois empilés près de là, puis ensuite à tout l'atelier.

Après trois heures d'un travail opiniâtre, les sapeurs-pompiers, que secondaient vigoureusement et intelligemment les troupes de la garnison, se sont rendus maîtres du feu. On nous signale le sergent de ville Stanler, blessé au bras droit par une traverse de bois tombée d'un hangar au moment où il aidait les hussards à enlever une pile de planches enflammées. Un sapeur-pompier a été blessé à la main.

M. le préfet, M. le secrétaire général, M. le général de division, M. le procureur impérial, le commissaire central aidés des commissaires de police d'arrondissement, étaient accourus sur le théâtre de l'incendie à la première nouvelle.

Nous lisons dans *le Corrézien :*

Plusieurs journaux des départements voisins ont annoncé que les gelées des premiers jours d'avril avaient causé une perte très sensible dans les pays vignobles; — avant de donner une mauvaise nouvelle, nous avons voulu puiser des renseignements à des sources certaines, et nous sommes aujourd'hui convaincu que le mal occasionné par les gelées dans le département de la Corrèze est d'une très minime importance.

La vigne n'a point souffert; quelques bourgeons seuls ont été gelés dans les cépages de raisins blancs, mais c'est là une très faible exception.

Les arbres à fruits précoces, des cerisiers, quelques pêchers et abricotiers ont perdu leurs fleurs.

Nous le répétons, le mal produit par les gelées dans la Corrèze est insignifiant.

Un fait assez plaisant vient d'égayer les habitants de Mansle. Mardi dernier, vers huit heures du matin, un voleur peu intelligent, puisqu'il avait choisi une pareille heure pour une de ces expéditions qui ne se font d'ordinaire que la nuit, s'était introduit dans la maison de M. Barraud, huissier à Mansle, et était parvenu à se glisser dans le grenier sans avoir été vu.

Arrivé là, notre homme jette un coup d'œil autour de lui, et, apercevant du linge de corps, des bas et autres objets de même genre, il fait un paquet de ce qu'il peut emporter; puis, jugeant avantageux de changer son linge sale et usé contre le linge nouvellement blanchi qui sèche sur les lattes du grenier, il se déshabille et commence l'opération. Malheureusement pour lui, Mme Barraud arrive en ce moment. Voyant un homme presque nu, elle jette un cri d'effroi et s'enfuit en refermant derrière elle la porte du grenier.

Se trouvant ainsi prisonnier, le voleur ne trouve d'autre moyen de s'évader que de passer par une fenêtre donnant sur la rue, d'atteindre le volet de la fenêtre du deuxième étage, puis celui de la fenêtre du premier étage, et allant de volet en volet, de gagner le sol. Le voilà donc en route. Suspendu à la fenêtre du grenier, il pose un pied sur le volet du deuxième étage; mais comme ce volet était retenu entrebâillé par une espagnolette, notre voyageur aérien cherche à passer entre lui et la fenêtre, mais il se trouve accroché par le bas de son pantalon, et le paquet qu'il emporte est accroché d'un autre côté. Pas moyen de sortir de ce piége.

Pendant qu'il se débat, il se sent saisir par une main vigoureuse; cette main, c'était celle de M. le commissaire de police qui loge dans la maison de M. Barraud et dont la chambre à coucher est précisément celle devant laquelle le voleur s'était laissé empêtrer. Le magistrat, réveillé en sursaut par cette visite insolite, attache solidement notre homme au volet, afin qu'il ne puisse ni tomber ni s'évader, puis il va chercher la gendarmerie. Pendant ce temps, le voleur était balancé au gré du vent et accueilli par les éclats de rire d'une foule d'habitants que cette scène étrange avait attirés.

Pas n'est besoin de dire le reste : le voleur est arrêté et conduit en prison, après avoir rendu non-seulement le paquet de linge qu'il emportait, mais encore une paire de bas dont il s'était chaussé et qui appartenait à M. le commissaire de police.

M. Regnault, inspecteur général des écoles vétérinaires et correspondant de l'Académie des Sciences, a communiqué à cette Académie, dans sa dernière séance, des renseignements très intéressants sur la rage des chiens :

Deux intérêts, a-t-il dit, sont engagés dans la question : ceux de la science et ceux de la police sanitaire.

On avait pensé que l'impôt sur les chiens exercerait une influence sur le nombre de ces quadrupèdes. On s'est trompé. Les calculs les plus exacts indiquent, pour toute la France, une diminution de quatre ou cinq mille tout au plus.

Les cas de rage ont augmenté et l'anxiété de l'administration est devenu extrême. Des mesures ont été prises, et entre autres on a recommandé et ordonné le musellement de tous les chiens. Malheureusement, on n'obéit pas assez fidèlement à ces prescriptions de l'autorité; puis il s'est trouvé des ergoteurs qui ont prétendu que le musellement, pouvant être lui-même un danger, était capable d'exercer une fâcheuse influence sur le système nerveux des animaux.

C'est contre cette opinion que M. Regnault s'est élevé avec le plus de force; il l'a combattue avec l'appui d'une longue expérience et l'étude de faits qu'il a eu occasion de rassembler en Prusse, où, depuis des années, on a établi l'impôt sur les chiens et où l'on est d'une très grande sévérité quand il s'agit de l'exécution littéraire des mesures de police.

Les tables statistiques de Berlin avaient donné, de 1849 à 1853, trente-deux, soixante-huit, quatre-vingt-trois cas de rage. En 1854, on décréta la mesure du musellement; on ne signala que 4 cas d'hydrophobie; en 1855, 4; en 1856, 6; de 1857 à 1860, il n'y en a pas eu un seul!

La conclusion de ces études et de ces recherches, c'est que la muselière n'est pas une contrariété dangereuse, et qu'au contraire elle empêche les chiens de faire du mal.

C'était jeudi dernier la première journée des courses du Bouscat, à Bordeaux. Les quatre courses de cette journée ont été courues dans l'ordre suivant : prix du Bouscat, prix du département, prix spécial et omnium.

PRIX DU BOUSCAT : 1,000 fr. offerts par la société d'encouragement; — 25 fr. d'entrée. — Distance : 2,500 mètres.

Six chevaux engagés ont couru : *Fannie*, à M. P. Prunet; *Miseria*, à M. de Bony; *Récompense*, à M. le baron de Nexon; *Ethon*, à M. de Bonnefonds; *Mlle Jenny*, à M. W. Guestier, et *Fantaisie*, à M. Th. Regis.

Mlle Jenny a mené la course, suivie par *Récompense* et *Fantaisie* sur la même ligne; *Ethon* venait ensuite, puis *Miseria* et *Fannie*. Vis-à-vis les tribunes *Mlle Jenny* était battue, *Miseria* venait sa placer auprès des deux premiers chevaux; mais au dernier tournant, elle était battue à son tour. *Récompense* et *Fantaisie* ont fait une arrivée sévère au fouet; à 100 mètres du but. *Fantaisie*, faiblissait; mais, faisant un dernier effort, il a battu *Récompense* d'une tête sur le poteau. Temps, 2 m. 55 s.

PRIX DU DÉPARTEMENT : 2,000 fr. offerts par le département. — Distance : 2,000 mètres.

Cinq chevaux engagés, quatre ont couru. *Cep-de-Vigne*, à M. F. Régis; *Mariage*, à M. W. Guestier; *Gemma*, à M. de Séguineau; *Prince of Wales*, à M. Barton. Très jolie course gagnée facilement par *Cep-de-Vigne*; *Mariage*, seconde à deux longueurs; temps, 2 m. 22 s.

PRIX SPÉCIAL : 2,000 fr. — Distance : 2,000 mètres.

Quatorze chevaux étaient engagés, douze ont couru : *Brochette*, à M. de Bauvau; *Wild-Deer*, à M. Capdevielle; *Daniel*, à M. Fould; *Zélie-Malton*, à M. de Malézieux; *Mlle Malton*, à M. de Vanteaux; *Lady Sting*, à M. Lacrampe; *John-Styx*, à M. J. Verry; *En-Avant*, à M. du Garreau; *Action-de-Lens*, à M. de Nexon; *La Plaine*, à M. de Nivière; *Dinhora*, à M. de Monbron; *Gouvernail*, à M. de Monts. — Retirés : *Prince of Wales*, à M. de Barton; *Déclaration*, à M. W. Guestier. Après un bon départ, *Lady-Sting* a pris en tête, suivie par *Dinhora*, *Zélie-Malton* et *Mlle Malton*; les autres chevaux en groupe, derrière, sauf *Brochette*, qui n'a jamais été dans la course. En face des tribunes, *Gouvernail* est venu se placer au premier rang, et à la descente, *John-Styx*, retenu jusque-là, l'a battu facilement de deux longueurs. *Action-de-Lens*, 3e; *Dinhora*, 4e, et *Zélie Malton*, 5e. Le train a été très bon pendant toute la course, qui a été fournie en 2 m. 20 s. 1/2.

OMNIUM : 2,000 fr. offerts par la société d'encouragement. Entrée : 100 fr., moitié au second. — Distance : 2,300 mètres.

Treize chevaux engagés; six sont partis. L'ordre des concurrents explique aisément ce nombre restreint. Ont couru : *Bissextil*, à M. de Vanteaux; *Beau-Sire*, à M. du Garreau; *Oberon*, à M. de Bony; *Sans-Vanité*, à M. de Monts; *Encore-Un* et *Ainsi-Soit-il*, à M. de Nexon. Le train a été mené par *Oberon* et *Ainsi-Soit-il*, *Encore-Un*, *Beau-Sire* et *Bissextil*, tenus à plein bras. Les chevaux sont allés ainsi jusqu'au tournant; là, *Bissextil* s'est placé en tête, et est arrivé facilement premier de 2 longueurs; *Encore-Un*, 2e; *Beau Sire*, 3e, et *Ainsi-soit il*, 4e. *Sans-Vanité* n'avait jamais été dans la course.

La victoire de *Bissextil* a été saluée par les applaudissements qu'excite toujours dans les tribunes la vue de ce bon et beau cheval. Temps, 2 m. 34 s.

THÉATRE DE LIMOGES.

Lundi 28 avril 1862.

Pour la clôture définitive et les adieux de

Mme DOCHE,

Premier Sujet du Théâtre du Vaudeville.

Qui jouera cette représentation au bénéfice des pauvres.

Adrienne Lecouvreur,

Drame en 5 actes.

Mme DOCHE remplira le rôle d'Adrienne Lecouvreur.

Le Code des Femmes,

Comédie en un acte, mêlée de chants.

ORDRE DU SPECTACLE : 1° Le Code des Femmes; 2° Adrienne Lecouvreur.

Les Bureaux ouvriront à 6 h. 3/4. — On commencera à 7 h. 1/4.

Adrienne Lecouvreur commencera à 8 heures.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE DE M. BÉRUBET,

Opticien, rue Pont-Hérisson, 9.

27 avril. — 8 h. du soir. — 20° au-dessus de 0.
28 avril. — 8 h. du mat. — 18° —
28 avril. — 12 h. du mat. — 27° 8/10 —

BAROMÈTRE A CADRAN.

5/10 au-dessus de variable.
Hauteur barométrique, 736 millimètres.

Pour la chronique locale : CHATRAS.

Bulletin Financier.

REVUE DE LA SEMAINE.

Le Moniteur a publié cette semaine les résultats définitifs de la conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 p. % et des obligations trentenaires. Les titres convertis s'élèvent : — pour la rente 4 1/2 p. %, à 131,821,331 fr. de rentes, déposés par 412,292 porteurs.

Pour la rente 4 p. %, à 1,632,614 fr. de rente, déposés par 1,929 porteurs.

Pour les obligations trentenaires, à 604,439 obligations.

Les titres non convertis s'élèvent : — pour la rente 4 1/2, à 40,241,185 fr. de rente. — Pour la rente 4 p. %, à 456,236 fr. — Pour les obligations trentenaires, à 70,721 obligations.

De ces chiffres il résulte que l'œuvre entreprise par M. Fould, l'unification de la dette, est aujourd'hui un fait certain, et qui sera complètement acquis dans un avenir très court. Du reste, on assure déjà que le Corps législatif sera prochainement saisi d'un projet de loi dont l'adoption aurait pour conséquence d'identifier complètement, à partir du 1er octobre 1862, les deux fonds trois pour cent, dont les arrérages seraient alors payés simultanément de trois mois en trois mois. De plus, par le même projet de loi, il serait demandé au Corps législatif d'assurer au gouvernement les pouvoirs et les moyens nécessaires pour achever la conversion en 3 p. % des rentes 4 1/2 et 4 p. % et des obligations trentenaires qui, par suite de l'abstention des porteurs ou par l'effet d'obstacles légaux, sont demeurées en dehors de la conversion facultative.

Ainsi, d'ici le mois d'octobre, l'unification de la dette serait achevée. L'accomplissement de la conversion forcée serait même plus facile que celle de la conversion facultative et ne provoquerait pas un déclassement de titres et un remboursement aussi considérable que l'on pourrait le croire. En effet, la majeure partie des rentes non converties appartient aux incapables. Donc si, dans la première conversion, il y avait faculté d'option entre les deux partis à prendre, option qui ne permettait pas aux conseils des incapables de se prononcer, cette fois cet obstacle n'existe plus. Toutes ces rentes seront alors converties et non remboursées, car il est à croire qu'une combinaison financière résoudra la question de soulte de manière à ce qu'elle ne soit pas une entrave matérielle à une décision immédiate.

Malgré l'importance de ces faits, dont les conséquences admises sont, pour la rente unifiée, une hausse certaine dans un temps très court, le résumé publié par *le Moniteur*, ainsi que l'article du *Constitutionnel* annonçant la mise à l'étude du projet de loi, ont produit peu d'impression sur le marché.

On pourrait presque dire qu'ils sont passés inaperçus. — C'est que la spéculation, telle qu'elle opère aujourd'hui, ne peut plus, dès qu'elle est complètement abandonnée à elle-même, se livrer à des opérations de longue

haleine. Elle en est réduite, sur la rente surtout, à des opérations au jour le jour. Les appréciations à longue portée, à longue vue, malgré leur véracité, n'ont plus le pouvoir de la faire agir, et même, dans la situation actuelle, dès qu'approche la liquidation de la fin du mois, il y a perturbation dans son organisme.

Cette situation est facheuse au point de vue du crédit dont les fonds publics sont, par leurs cours, le criterium, — d'autant plus fâcheuse que cela résulte de petites causes (l'organisation intérieure du marché), tout en produisant un mal sérieux.

L'unification de la dette modifiera peut-être cet état de choses; en tout cas, elle laisse espérer que M. Fould, après avoir accompli son œuvre, se préoccupera d'en assurer l'avenir en réorganisant le marché.

En dehors de ces considérations générales, il reste fort peu à dire sur les faits et gestes de la hausse pendant cette semaine. La situation antérieure s'est maintenue en s'améliorant un peu pour les chemins de fer; quant à la rente 3 p. %, elle continue à tourner dans un cercle de variations très restreint.— Seulement, la fermeté des cours est très grande et très réelle, — aussi, malgré tout, faut-il croire que la hausse, une fois la liquidation terminée, prendra une allure beaucoup plus décidée. — Voici venir, du reste, le mois de mai, conséquemment la campagne du coupon. D'autre part, les questions politiques à l'ordre du jour, s'appaisent de plus en plus et les désarmements sont maintenant à l'ordre du jour un peu partout. Enfin, on signale une reprise sérieuse des transactions commerciales. Si l'on ajoute à cela l'abondance toujours croissante, on reconnaîtra que les éléments de prospérité sont loin de faire défaut.

HAVAS.

Café-Concert de l'Industrie,

Boulevard Montmailler, nº 5, en face la poste.

Ouverture le 1er Mai.

Tous les soirs, de 7 à 11 heures,

Romances, Chansonnettes comiques et Duos nouveaux,

PAR

MM. Valentin Debay, comique;
Poirier, fort baryton;
Aspasi Uzée, pianiste;
ET
Mmes Zélia, romancière;
Adrienne, comique;
Marguerite Martin, chanteuse légère.

Un vaste Etablissement, le bon choix de ses Artistes et ses efforts constants pour être agréable au public, font espérer à M. Boudeau que, comme les années précédentes, il ne lui fera pas défaut.

DANSES NOUVELLES.

M. BORDAS, membre de l'Académie, a l'honneur de prévenir le public qu'il continue ses cours en ville, et à son domicile, de huit à dix heures du soir, rue du Consulat, nº 13.

S'adresser de neuf à dix heures du matin. 274

Maison des Arts réunis.

A. DESFRAY,

Rue Saint-Martial, à Limoges.

Pianos et Orgues des meilleurs facteurs. Vente, location et exposition de Tableaux et Dessins des grands maîtres de l'école moderne. Fournitures générales pour tous les genres de peinture.

Nouveautés Musicales;
Abonnements aux partitions d'Opéras;
Atelier de photographie;
Portraits et reproductions;
Photographe du Panthéon de la Légion-d'Honneur, seul autorisé pour le département de la Haute-Vienne. 67

B. SORNIN.

Rue des Fossés, 3, à Limoges.

Cette Maison de Nouveautés se recommande autant par la modicité de ses prix que par le grand choix et la bonne qualité de ses Marchandises. Outre un assortiment complet d'étoffes pour robes, de châles, de foulards, de soieries noires, de flanelles de santé, de mouchoirs de poche fil et coton, d'articles de blanc et de noir de toutes sortes, on trouve dans cette Maison, à des prix surprenants et **COMME SPECIALITE**, un choix délicieux de dentelles malines, valenciennes, application d'Angleterre, dentelles de Lille, dentelles noires, guipures, etc., etc., et enfin une grande quantité de jolies voilettes depuis 1 fr. 50 c. jusqu'à 100 fr.

M. Henri LEBRUMENT, *professeur de dressage* (élève de BAUCHER), forme des élèves et se charge de l'éducation de jeunes chevaux, de façon à les rendre aptes au service auquel on les destine.

Par le système Baucher, les chevaux lourds à la main (dits bouches dures, qui buttent ou qui s'emportent) deviennent en peu de temps de la plus grande légèreté, et obéissent instantanément à la moindre pression du mors.

Le système Baucher est basé sur le mécanisme du cheval, et permet à l'homme d'en disposer de la manière la plus absolue, à tel point qu'une force évaluée à 200 grammes suffit pour se servir d'un cheval bien conformé.

Les vices des chevaux résultent de leur mauvaise conformation ou de leur mauvaise éducation, et ils disparaissent promptement entre les mains d'un dresseur habile et expérimenté.

Le domicile de M. Lebrument est angle de l'avenue du Pont-Neuf et de l'avenue de la Corderie.

La délicieuse farine de santé *Revalescière* **Du Barry**, de Londres, guérit sans médecine ni frais, économisant mille fois son coût en médecine, les gastralgies, gastrites, mauvaises digestions (dyspepsies), constipations, hémorrhoïdes, diarrhée, glaires, vents, flatus, nervosité, acidité, pituite, nausées, renvois, aigreurs, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, catarrhes, phthisie, hydropisies, scrofules, dartres, mélancolie. Elle a a opéré 58,000 guérisons. — **Barry**, 26, place Vendôme, Paris. 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil. *(franco)*, 32 fr. — Dépôt, à Limoges, chez MM. Vénassier, A. Delpeyrou, Tharaud. 267

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le LINIMENT BOYER-MICHEL, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *bottleries* récentes ou anciennes, *entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes*, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.)— Dépôt à *Limoges*, chez MM. Delfayet et Moréliéras, droguistes. 54

La BANQUE DE CAPITALISATION reçoit en participation, dans ses opérations financières, toutes sommes, quelle qu'en soit l'importance. — Les bénéfices sont répartis tous les mois; les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques. — Intérêts élevés et constante disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque. — Les résultats de l'année écoulée ont donné 26 *fr.* 55 *p.* % *net.* — Adresser les fonds par la poste, ou les verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. SANDRIER ET Cie, directeurs de la Banque de Capitalisation, rue du Conservatoire, nº 11, à Paris. — La circulaire explicative des opérations de la Banque est adressée *franco* sur demande. 228

CONFECTION DE CHEMISES.

Gants, Cravates, Cols, Faux-Cols, Mouchoirs en fil blanc,

GILETS DE FLANELLE, ETC.,

Chez L. DEJEAN, *rue Saint-Martial, 13.*

MENTION HONORABLE.

POMMADE INFAILLIBLE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX,

Par BATISSOU,

Parfumeur-Chimiste, Membre de l'Institut britannique, etc., etc.,

A Limoges, boulevard Montmailler, nº 42.

Cette préparation est infaillible contre l'alopécie déterminée par l'inflamation érythémateuse provenant d'autres pommades dans la composition desquelles entrent des substances nuisibles.

La Pommade infaillible donne à la chevelure une grande souplesse, un brillant et un soyeux incomparables.

Cette Pommade est recommandée par plusieurs célébrités médicales des eaux thermales, et notamment de Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées).

PRIX DU POT : 2 FR. 50 CENT. 123

M. Adre DAUDY AINÉ, Médecin-dentiste de la faculté de médecine de Paris, rue GAIGNOLLE, nº 8, près la rue du Clocher et la place de la Préfecture, CI-DEVANT RUE DU CONSULAT.

HOCHET bygiénique de dentition (breveté s. g. d. g.), recommandé par les journaux de médecine, les médecins et les sages-femmes, comme propre à faciliter la sortie des dents des enfants du premier âge.

Pour les demandes, affranchir et bien indiquer mon adresse, afin d'éviter les erreurs de noms.

On demande un Apprenti corroyeur un peu fort; il gagnera de suite. — S'adresser au bureau du journal. 241

BESTIAUX.

Marché de Poissy du 24 avril 1862.

COURS COMMERCIAL.

	Amenés.	1re q.	2me q.	3me q.
Bœufs.....	2,241	1 38	1 23	1 08
Vaches.....	165	1 18	1 05	» 94
Veaux.....	436	1 75	1 60	1 40
Moutons....	10,138	1 50	1 40	1 20

La vente a été très mauvaise pour les bœufs et vaches. La boucherie, étant approvisionnée, n'achète pas. Les moutons ont eu une vente plus active.

Bourse de Paris du 26 Avril.

	Cours du j.	Hausse.	Baisse.
3 p. % comptant.....	70 40	» 05	» »
— fin courant.....	70 40	» 05	» »
4 1/2 p. % comptant..	98 55	» »	» »
— fin courant..	98 60	» »	» »
Bons du Trésor.....	467 50	2 50	» »
Obligations trentenaires..	» »	» »	» »
Banque de France.....	3140 »	25 »	» »
Crédit foncier.....	1505 »	» »	» »
Crédit mobilier.....	837 50	10 »	» »
Comptoir d'escompte....	645 »	» »	» »
Chemins de Fer.			
Orléans.....	1293 75	6 25	» »
Nord (ancien).....	1045 »	1 25	» »
Nord (nouveau).....	» »	» »	» »
Est.....	592 50	» »	» »
Paris à Lyon et Méditerr.	1141 25	1 25	» »
Midi.....	811 25	8 75	» »
Ouest.....	550 »	2 50	» »
Lyon à Genève.....	375 »	» »	5 »
Dauphiné.....	500 »	» »	» »
Ardennes et Oise.....	447 50	» »	» »
Ardennes et Oise (nouv.)	446 75	» »	1 25
Algériens.....	» »	» »	» »
Bességes à Alais.....	» »	» »	» »
Messag. imples, serv. mar.	677 50	2 50	» »
Société autrichienne ...	528 75	3 75	» »
Sud autrichien-lombard	585 »	2 50	» »
Victor-Emmanuel.....	370 »	1 25	» »
Chemins russes.....	423 75	» »	» »
Chemins romains.....	303 75	1 25	» »
Saragosse.....	545 »	» »	» »
Nord de l'Espagne.....	» »	» »	» »
Barcelonne à Saragosse..	345 »	» »	» »
Chemins portugais.....	» »	» »	» »

Le Propriétaire-Gérant : CHATRAS.

Limoges. — J.-B. CHATRAS, Imp. de la Préfecture et de la Mairie.

Etude de Me GARRIGOU-LAGRANGE, *licencié en droit, avoué à Limoges, boulevard Sainte-Catherine, nº 26.*

—

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant jugement rendu, après surenchère, par le tribunal civil de première instance de Limoges, le six juin mil huit cent soixante, enregistré et transcrit, la dame Marie Chabrol, sans profession, épouse de M. Pierre-Charles Péret, porteur de contraintes, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Limoges, rue des Combes, numéro 44, a été déclarée adjudicataire, moyennant le prix de onze mille sept cent quatre-vingt-dix francs, outre les charges, d'une maison et ses dépendances, sise à Limoges, rue des Combes, numéro 12, vendue sur saisie immobilière, au préjudice de la dame Catherine-Rose Bonnaud, sans profession, veuve du sieur François Tricard, en son vivant marchand de porcelaines et bottier, demeurant à Limoges, rue des Combes, numéro 12.

Suivant jugement du vingt-trois janvier dernier, rendu entre les époux Péret, le syndic à la faillite Batissou, créancier inscrit sur la dite maison, et Me Baretaud, avoué près le dit tribunal, pris et agissant comme curateur à la succession vacante du dit sieur François Tricard, aussi enregistré et transcrit, le dit tribunal a déclaré bonne et valable l'adjudication du six juin mil huit cent soixante, pour ce qui concerne la portion de maison adjugée, dépendant de la succession du dit sieur François Tricard; l'a ratifiée au besoin; a dit qu'elle aurait tous ses effets au profit de l'épouse Péret, et a interdit à tous représentants de la dite succession vacante de la troubler ni inquiéter dans les propriété et jouissance de tout ou partie de la dite maison.

A l'effet de purger les hypothèques légales pouvant grever la portion de maison ayant appartenu au sieur François Tricard, l'adjudicataire a fait déposer au greffe du dit tribunal les expéditions des deux jugements précités, et a fait signifier expédition de l'acte de dépôt à qui de droit, et à M. le procureur impérial près le dit tribunal; avec déclaration à ce magistrat que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus de l'épouse Péret, cette dernière ferait publier la dite signification dans le journal de Limoges, *le Courrier du Centre.*

Aux fins de quoi est faite la présente publication.

Limoges, le vingt-cinq avril mil huit cent soixante-deux.

Signé GARRIGOU-LAGRANGE,
Avoué.

187

VENTE

Pour cause de Départ.

Le 29 avril courant, deux heures du soir, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, d'une armoire à glace, un secrétaire, une table à thé, une table à toilette, le tout en acajou; une table à coulisses, en noyer, et autres objets.

La vente aura lieu à Limoges, dans la maison à côté du roulage de M. Bourdeau, avenue du Crucifix.

Le prix sera payé comptant.

M. SIMON,
Commissaire-priseur,
Place des Bancs, nº 12.
275

A VENDRE OU A LOUER,

UN PIANO DROIT,

Chez M. Niessel, rue de la Courtine, nº 5.

A LOUER,

Magasin, Arrière-Magasin, 1er et 2me Étage,

Rue des Taules, numéro 1.

S'adresser à M. Maneuvrier, rue Pennevayre. 197

A LOUER,

EN PARTIE OU EN TOTALITÉ,

UNE MAISON

Située place Dauphine, nº 11.

S'adresser sur les lieux, à Mme veuve Barbaux, propriétaire. 231

UNE MAISON NEUVE A LOUER,

COMPOSÉE

De plusieurs Appartements avec Cave, Remise et Jardin,

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT.

S'adresser à M. Bellugeaud, faubourg vieille route d'Aixe, nº 32. 249

A LOUER, un VASTE LOCAL, composé d'un joli Logement, Magasin, Atelier, Mouffle et Hangar, boulevard Montmailler, nº 4, occupé encore par M. Cadiau. — S'adresser à M. Peyrat, place Dauphine. 550

A CÉDER, par suite de décès, une ETUDE DE NOTAIRE située à Lanouaille, canton de Gentioux (Creuse).

S'adresser à M. Martinaud, notaire à Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse). 276

ON DÉSIRE un Représentant pour le placement des Vins de la Gironde, les Eaux-de-vie de Cognac et Armagnac, pour une marque très connue.

S'adresser au bureau du journal. 192

DÉPOT DE THÉS DE CHINE

Qualités supérieures;

CHOCOLATS

Des Fabriques les plus recommandables,

Chez M. LARUE-DUBARRY,

PHARMACIEN,

Place de La Motbe, 25, à Limoges. 247

ENTREPÔT DE LIQUIDES EN GROS.

Eaux-de-Vie, Rhums, Kirsch, Absinthe, Vins fins, Liqueurs, etc.

AU MOIS DE MAI PROCHAIN,

Les Magasins et Chais

DE M. F. PRUD'HOMME,

Actuellement rue Porte-Panet, 32, seront transférés, pour cause d'agrandissement, rue de la Courtine, 5.

248

A LOUER, avenue du Pont-Saint-Martial, 4, belle et vaste Maison, entièrement réparée, pouvant être utilisée à une industrie ou maison d'éducation, ou divisée en deux appartements complets. Eau dans la maison, Jardin anglais et Pré. Exposition magnifique. 17

AVIS. Mme MICHELLET, rue Haute-Vienne, nº 10, fait des reprises sur toutes sortes d'étoffes.

Pharmacie Astaix.

Le LABORATOIRE et les MAGASINS de **M. ASTAIX,** Professeur à l'Ecole de médecine de Limoges, seront, vers la fin du mois, transférés, *pour cause d'agrandissement*, dans l'ancienne maison LEZAUD, au nº 6 de la rue Pont-Hérisson, c'est-à-dire dans la maison attenant à celle qu'ils ont occupée jusqu'ici.

LA MAISON BOSCHE & CONSTANT, *rue Haute-Cité, nº 12*, offre des Vins de tous les crus de France et de l'étranger, soit en cercle ou en bouteilles, à des prix modérés; elle a toujours le dépôt des Vins Moët et Chandon, et toutes les Liqueurs de la maison Forestier, de Bordeaux.

DÉPURATIF DU SANG.

L'extrait de salsepareille, composé en forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres. — Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens. Les personnes atteintes de maladies invétérées peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède, qui purifie, adoucit le sang et rétablit la santé. Se vend au prix de 3 fr. et 10 fr. la boîte.

Dépôt à Limoges, chez M. Lambert, successeur de M. Dumaur, pharmacien, place des Bancs, 22. 226

BOULANGERIE

A LOUER,

Avec une bonne clientèle.

S'adresser à M. Tarnaud jeune, au pont Saint-Martial. 258

A VENDRE,

Une bonne CALÈCHE couverte et découverte, à un ou deux chevaux.

S'adresser, pour la voir, hôtel du Périgord, à Limoges. 265

MAGASIN & APPARTEMENS

A LOUER,

Rue Haute-Vienne, nº 3. 214

A LOUER, Magasin, Arrière-Magasin, Appartements au 1er, 2me et 3me, avec ou sans Ecurie et Remise, rue Andeix-Manigne, nº 8. 213

A LOUER, VASTE LOGEMENT. — S'adresser à M. Maurensane, rue des Quatre-Chemins, nº 13. 122

LIMOGES
Nº
FER AU BOIS
FORGES DE LARIVIÈRE
EXP. UNIVERSELLE 1855
MÉDAILLE de 1re Classe
Exposition 1849
MÉDAILLE D'OR
BOUILLON Jne & FILS & Cie
LIMOGES
Déposé

MARQUES DE FABRIQUE.

Les Fers, Fils de Fer et Pointes *au bois*, fabriqués aux USINES DE LARIVIÈRE, sont munis de marques spéciales (déposées) garantissant leur bonne qualité.

Les personnes qui désirent employer ces produits doivent s'assurer de leur origine en réclamant ces marques aux maisons de détail.

La contrefaçon sera poursuivie.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

VINAIGRE ANGLAIS

AROMATIQUE ET BALSAMIQUE

Adopté et recommandé par le Conseil de salubrité de Londres

IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR **CHALMIN,** PARFUMEUR

Le **VINAIGRE ANGLAIS** possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafraîchissant et hygiénique; il blanchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu causé par l'action du rasoir. Enfin, il est antimephitique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui fréquentent les bals, les théâtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette dernière propriété, que possède le VINAIGRE ANGLAIS, d'être un preservatif contre le méphitisme de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres.

Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. — **Maison à Paris**, rue d'Enghien, 24. — EXPORTATION

PRIX EN FRANCE: 1 FR. 50, 3 FR. ET 5 FR. LE FLACON

Dépôts chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Barbiers de France et de l'Etranger

Se trouve à Limoges, chez MM. Durousseau, Ducoux, Prosper Daubisse, successeur de Ferru, coiffeur-parfumeur, et dans toutes les premières maisons de parfumerie du département. 141

Pharmacie DU BOYS, à Limoges.

DÉPOT GÉNÉRAL D'EAUX MINÉRALES

De Bonnes, Barrèges, Bussang, Cauterets, Alet, Vichy, Spa, Mont-Dore, Saint-Galmier, Kissengen, Condillac, Contrexeville, etc., etc.

Sels et Pastilles de Vichy.

MÉDICAMENTS SPÉCIALITÉS, de Paris et de la Province.

USINE A VAPEUR

DE

J.-M. TRITSCHLER,

CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN,

Allées des Bénédictins, près la Gare,

LIMOGES.

MACHINES AGRICOLES PERFECTIONNÉES.

COLLECTION DE 150 INSTRUMENTS DIVERS.

Premier Prix à l'Exposition de Nantes en 1861 :

Herses articulées, toutes en fer, système Howard,
Depuis 80, 100, 120, 130 et 140 francs.

Herse à losange ou Herse Valcourt,
Depuis 30, 35, 40, 45, 50, 60 et 70 francs.

Herses courbes pour sillons,
Depuis 30, 40 et 50 francs.

Herses jumelles, à écroux ou sans écroux,
De 50 et 60 francs.

Herses roulantes ou Emotteurs,
De 90 et 130 francs.

Rouleau Trosckill, de différents diamètres,
Depuis 150, 220, 250, 290 et au-dessus.

Spécialité de Caisses-Coffres-Forts incombustibles,
Depuis 90, 100, 120, 150 francs et au-dessus. 805

Médaille de Bronze de la Société des Sciences Industrielles de Paris.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS!

MELANOGÈNE, TEINTURE PAR EXCELLENCE

De DICQUEMARE AINE de ROUEN,

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe sans danger pour la peau et sans aucune odeur. — Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour. — *Fabrique à Rouen, rue Saint-Nicolas, 39. — Dépôts à Paris, chez M. Legrand, parfum., fournisr brev. des cours de France et de Russie, 207, rue St-Honoré; et à Limoges, chez M. Durousseau, coiff., place Royale.*

Prix : 6, 12 et 15 fr. le Flacon. 117

MALADIES DE LA VESSIE

Des VOIES URINAIRES et MALADIES CONTAGIEUSES

Guéries par le **Sirop de Blayn aux Bourgeons de Sapin du Bon de Tolu**, seul ordonné par tous les meilleurs médecins de Paris. 5 fr. et 3 fr. le bout. — **Blayn**, pharmacien à Paris, 5, rue du Marché-St-Honoré.

Dépôt à la pharmacie LARUE-DUBARRY, et chez tous les pharmaciens. 742

Chocolat-Ibled

USINE HYDRAULIQUE à Mondicourt (Pas-de-Calais)

PARIS
4, RUE DU TEMPLE
au coin de celle de Rivoli
Près l'Hôtel-de-Ville

USINE A VAPEUR à Hannovre (Allemagne)

EXTRAIT DU RAPPORT DU JURY CENTRAL DE L'EXPOSITION :

« La Maison IBLED est dans les meilleures conditions pour fabriquer bon et à bon marché. »

Le CHOCOLAT-IBLED se vend chez les principaux Pharmaciens et Épiciers.

Certifié par l'imprimeur soussigné;

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, en mairie, à Limoges, le 26 avril 1862,